

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUINOU  
Responsable du Service Juridique  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 109 690 0583 1

Royan, le 31 mars 2016

MONSIEUR BENAMAR HAMOUCHE  
*Président de*  
l'Association Royan Club Tarot

151 rue de la Roche  
17200 ROYAN

Objet :  
Convention de mise à disposition d'une salle du Gymnase Landry de ROYAN  
au profit de l'Association Royan Club Tarot

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise à disposition désignée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention correspondante.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Député-Maire,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO  
Tél. : 05.46.39.56.60

P. J. : 1

En provenance de :

~~Monsieur Benamar HADOUCHE  
151 rue de la Roche  
17200 ROYAN~~

SGR 2 V21 MSR 2A 15-10164 03-13



LA POSTE

Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 2C 109 690 0583 1



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le :	12/1/16
Distribué le :	
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment  
LA POSTE AGREMENT N° 0503

Ville de Royan  
Hôtel de Ville  
80 avenue de Poutailloc  
17205 ROYAN Cedex  
SJ  
(Requiescit)





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UNE SALLE DU GYMNASE LANDRY DE ROYAN  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ROYAN CLUB TAROT »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « ROYAN CLUB TAROT », association loi de 1901, déclarée en sous-préfecture de ROCHEFORT le 23 janvier 2013, sous le numéro W172003685, représentée par Monsieur Benamar HAMOUCHE, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

- Vu la demande présentée par Monsieur Benamar HAMOUCHE, Président de *l'Association*,
- Vu les éléments de politique municipale mis en place dans les différents domaines de la vie associative locale et qui concernent les soutiens apportés aux associations,
- Vu l'accord de *la Ville*,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

La Ville de ROYAN met à disposition de l'*Association*, la salle de convivialité (*entrée nord*) du gymnase Landry de ROYAN (*cf. plan joint en Annexe n°1*).

4 placards sont mis à disposition de l'*Association* dans cette salle, charge pour l'*Association* d'installer le système de fermeture adapté.

L'*Association* indique installer un frigo dans cette salle sous sa garde et sous son entière responsabilité.

#### ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite.

L'utilisation de ces salles se fera :

- les mardis, jeudis et vendredis,
- de 13 heures à 19 heures,
- hors vacances scolaires.

Une possibilité d'usage complémentaire lors des petites vacances scolaires (*hors juillet et août*) est envisageable, après réservation (*délai préalable d'une quinzaine de jours*) auprès du Service des Sports, si le plan de charge de l'installation le permet.

#### ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie jusqu'au jeudi 30 juin 2016.

Compte tenu du caractère précaire et révoquant de l'occupation, il pourra être mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, suivant un préavis de 15 jours.

Il est rappelé que l'occupation de la salle est basée sur une mutualisation de l'espace, l'*Association* n'étant dépositaire que de la jouissance ponctuelle de créneaux horaires.

Ainsi, plusieurs associations sont amenées à utiliser cet espace, qui fait par ailleurs, également l'objet, en temps ordinaire, d'autres affectations d'intérêt communal.

Il est par ailleurs précisé entre les parties, que la température de la salle pourra être augmentée à la demande de l'*Association*.

#### ARTICLE 4

L'*Association* devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à la Ville au moment de l'entrée dans les lieux.

#### ARTICLE 5

La salle mise à disposition est en bon état d'entretien. L'*Association* s'engage à jouir de celle-ci en bon père de famille et la tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

ARTICLE 6

Trois badges seront remis à *l'Association* seront remis au Président, afin que les membres de *l'Association* puissent accéder par la porte au lecteur des vestiaires nord et ouvrir l'entrée principale.

Lors de la remise des moyens d'accès, une présentation complète des moyens de sécurité sera réalisée, notamment concernant le protocole de fonctionnement du défibrillateur automatique. Le Président devra restituer ces badges au terme de la convention.

Fait à ROYAN, le 31 MARS 2016  
*en trois exemplaires originaux*

Pour *l'Association*,  
Le Président,



Monsieur HAMOUCHE



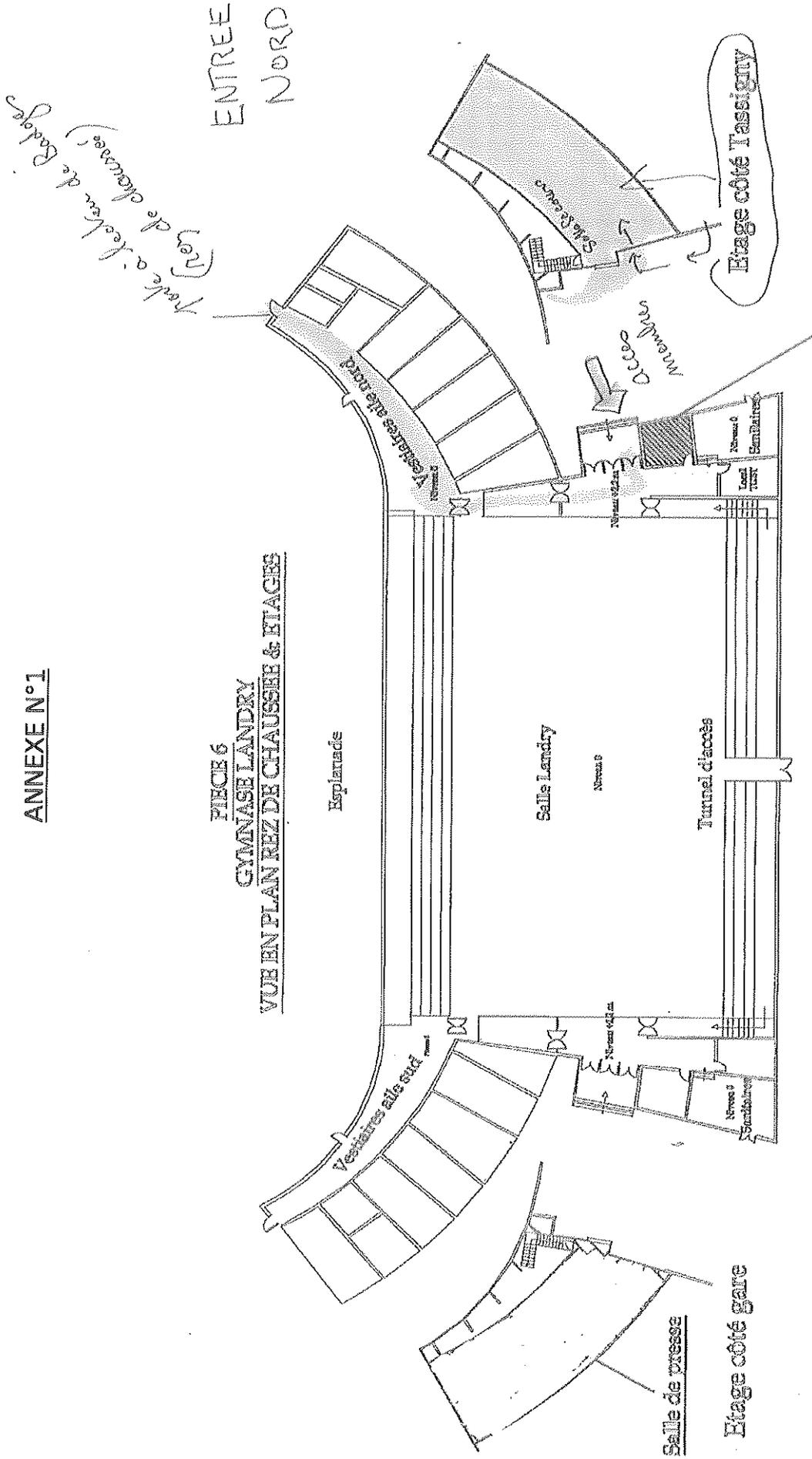
Pour la Ville de ROYAN,  
pour le Député-Maire, par délégation,

Patrick MARENGO



ANNEXE N°1

PIECE 6  
GYMNASE LANDRY  
VUE EN PLAN REZ DE CHAUSSEE & ETAGES



Echelle 1/300

Stade d'Honneur

Coordination secours

Schema mise à disposition "Salle de reunion pour club Tarots"  
18/03/2011

